



Charte d'achats responsables

1. Préambule et champ d'application	1
2. Principes et objectifs	2
3. Typologies d'achat et principaux enjeux associés	3
3.1. Intermédiaires financiers	3
3.2. Achats de matériel numérique	3
3.3. Achats de services (avocats, consultants, etc.)	4
3.4. Achats courants	5
3.5. Locations immobilières	5
4. Mise en oeuvre et suivi	5
5. Dispositif de lanceurs d'alertes	6

1. Préambule et champ d'application

Conscient de la responsabilité de chacun et fidèle à la mission qu'il s'est donné d'incarner une "Positive finance", le groupe ABC arbitrage intègre des critères extra-financiers dans ses choix, afin de refléter les valeurs qu'il promeut. Il applique donc également les mêmes exigences dans ses choix d'approvisionnement bien que le recours à la sous-traitance soit limité au sein du groupe ABC arbitrage. En effet, les tâches sous-traitées se restreignent à l'établissement des bulletins de paie et des déclarations sociales ainsi qu'à certains services généraux et actes administratifs. Le nombre de fournisseurs en lien avec l'activité (fournisseurs de données financières essentiellement) est réduit tout comme le choix offert. Les autres fournisseurs sont sollicités pour des achats sans lien direct avec l'activité.

Pour autant, ABC arbitrage s'efforce d'entretenir une relation durable et de confiance avec ses fournisseurs. Afin de concilier performance économique et responsabilité sociale et environnementale (RSE), ABC arbitrage intègre ainsi des critères de durabilité dans ses décisions d'achat en plus des critères de qualité et de prix. Ces critères permettent d'évaluer les offres dans leur globalité et de choisir des solutions qui répondent au mieux aux besoins opérationnels tout en respectant les engagements du groupe. Lorsque c'est possible, les

produits de qualité et avec une meilleure performance environnementale ou sociale sont donc privilégiés.

La présente Charte d'achats responsables vise à formaliser les principes qui guident les relations avec les fournisseurs et partenaires commerciaux, afin de promouvoir et participer à un développement économique durable, respectueux des droits humains et des normes environnementales. Elle s'applique à l'ensemble du groupe ABC arbitrage et à ses filiales.

2. Principes et objectifs

Le groupe ABC arbitrage estime que le respect des Droits de l'Homme est essentiel et s'est engagé publiquement à soutenir l'ensemble des normes et codes internationaux relatifs à ces droits.

Cette charte vise à renforcer le développement d'une culture qui soutienne les principes énoncés dans les textes internationaux et dans sa politique sur les Droits humains, ainsi que le respect de l'environnement. Elle vise à en garantir la mise en œuvre également dans le choix de ses fournisseurs et partenaires commerciaux.

Afin de favoriser un environnement des affaires durable et de confiance, ABC arbitrage souhaite contribuer à établir des relations commerciales solides qui s'inscrivent dans la durée. Un engagement envers des pratiques responsables crée ainsi non seulement un impact positif sur la société et l'environnement, mais également des opportunités pour renforcer la résilience, la réputation et les performances économiques. Pour ce faire, ABC arbitrage intègre dans ses critères de choix, les points suivants :

- **Engagement envers les Droits humains** : La société dispose d'une politique publique claire affirmant son engagement à respecter les Droits humains, y compris les questions de santé et sécurité. Cette politique s'applique à ses décisions d'achats.
- **Respect de l'environnement et préservation des ressources naturelles** : Le groupe s'attache à minimiser son impact sur l'environnement et à utiliser de façon rigoureuse les ressources qui sont indispensables à son activité. Il s'efforce de veiller au respect de l'environnement par la prise en compte des critères environnementaux dans l'ensemble de ses décisions opérationnelles, y compris ses achats.
- **Intégrité, anti-corruption et fraude** : ABC arbitrage entend lutter contre toute forme de corruption. Les fraudes, pots-de-vin, favoritisme, détournements, etc. sous quelque forme que ce soit sur toute partie des paiements contractuels ou les pratiques de paiement indirect sont interdits. Les fournisseurs qui ont des politiques et programmes de lutte contre la corruption et la fraude afin de garantir leur conformité sont privilégiés.

- **Confidentialité et sécurité des données** : ABC arbitrage applique des normes de sécurité et de confidentialité exigeantes à l'ensemble de ses opérations et porte une attention particulière à cet aspect dans le choix de ses fournisseurs. Leurs données sont traitées avec les mêmes standards. ABC arbitrage ne collecte pas de données personnelles, sauf quand la loi l'exige.

3. Typologies d'achat et principaux enjeux associés

3.1. Intermédiaires financiers

Le groupe ABC arbitrage sélectionne les intermédiaires financiers avec lesquels il travaille avec le plus grand soin, afin qu'ils correspondent à ses exigences en termes de bonnes pratiques de gestion. Le groupe effectue ainsi une analyse approfondie de leurs pratiques sur la base d'un questionnaire de *Due Diligence*. Dans ce cadre, il recueille ainsi systématiquement des informations sur leurs politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Indicateurs pertinents : Parmi les indicateurs qui sont pris en compte pour le choix des intermédiaires financiers : existence d'une politique ESG, empreinte carbone, *code of conduct*, etc.

3.2. Achats de matériel numérique

- **Sécurité et protection des données** : ABC arbitrage porte une attention encore accrue sur ce point pour les achats de matériel numérique. La sécurité et l'intégrité des systèmes ayant toujours été une préoccupation sérieuse, les dernières politiques pour sécuriser l'infrastructure, les réseaux et les données manipulées sont appliquées à tout le groupe. Les fournisseurs ou les produits qu'ils proposent doivent donc permettre de garantir un haut niveau de sécurité informatique pour protéger les données sensibles et assurer la confidentialité des informations.
- **Empreinte environnementale** : Les produits avec une meilleure performance environnementale ou sociale sont privilégiés. C'est particulièrement important au regard du rôle majeur des équipements numériques du groupe dans son empreinte carbone (cf. informations en matière de durabilité fournies volontairement dans le rapport annuel). A titre d'exemple, il est possible de citer :
 - le choix des *Data Centers* pour lesquels l'efficacité énergétique, la provenance de l'électricité, la présence locale d'une équipe de maintenance, ainsi que la consommation et le rendement électrique du matériel utilisé sont pris en compte ;

- le fait de privilégier du matériel au ratio performance / watt élevé ou des configurations moins énergivores.
- **Empreinte carbone** : Le groupe ABC arbitrage entend demander systématiquement des données sur l'empreinte carbone réelle de ses équipements numériques impactants.
- **Cycle de vie du matériel** : Lorsque c'est possible, le groupe favorise l'utilisation de composants ou d'équipements recyclés ou reconditionnés. Si l'achat d'équipement neuf est incontournable, ABC arbitrage privilégie des produits dont la fin de vie est prévue dès la conception, (produits labellisés ou réparables par exemple) ou avec une durée de vie espérée maximale. A ce titre, les garanties de support pour assurer la réparabilité (> 5 ans) sont prises en compte pour les achats de matériels et de logiciels.

Indicateurs pertinents : Parmi les indicateurs qui sont pris en compte pour les achats de matériel numérique : consommation électrique, PUE (*Power Usage Effectiveness*), ratio performance / watt, durée de vie moyenne des équipements serveur, des ressources utilisateurs, garantie constructeur des équipements, indice de réparabilité, garantie support, etc.

3.3. Achats de services (avocats, consultants, etc.)

- **Intégrité professionnelle** : Les prestataires doivent respecter les normes d'éthique les plus élevées, notamment en matière de lutte contre la corruption et de conflits d'intérêts. Les questions de confidentialité des données sont également particulièrement importantes pour ce type d'achat.
- **Empreinte carbone** : Le groupe ABC arbitrage entend demander systématiquement des données sur l'empreinte carbone réelle de ses fournisseurs de services afin de :
 - gagner en précision pour le calcul de sa propre empreinte carbone (scope 3) et remplacer ainsi progressivement les estimations basées sur des données monétaires.
 - promouvoir le calcul de l'empreinte carbone et ainsi l'adoption plus large de cette pratique, afin de pouvoir mieux appréhender les risques et opportunités des activités sous-jacentes.
- **Transparence et reporting** : ABC arbitrage favorise les fournisseurs qui publient des rapports clairs et complets sur leurs activités, leur impact et leur engagement RSE et regarde ces aspects avec attention. Le groupe pourra - s'il le juge nécessaire - engager le dialogue sur ces points.

Indicateurs pertinents : Parmi les indicateurs qui sont pris en compte pour les achats de service : *Code of conduct*, Empreinte carbone, engagements RSE, etc.

3.4. Achats courants

- **Produits éco-responsables et / ou issus de l'économie sociale et solidaire** : Le groupe privilégie l'achat de produits conformes à des critères écologiques et durables et / ou qui sont issus de l'économie sociale et solidaire.
- **Approvisionnement local** : ABC arbitrage favorise au maximum les fournisseurs locaux afin de réduire les émissions liées au transport et de soutenir l'économie locale.
- **Gestion des déchets** : ABC arbitrage met en avant des solutions visant à limiter les déchets et à favoriser le recyclage des matériaux et des emballages (ex : achats de *cups* plutôt que de gobelets à usage unique, achats de capsules de café réutilisables).

Indicateurs pertinents : Parmi les indicateurs qui sont pris en compte pour les achats courants : indice de réparabilité, offre de produits éco-responsables, avec labels ("NF Environnement", "Ecolabel Européen" ou "Fair Trade", ou de seconde main...), existence d'une charte d'achats responsables, localisation du siège social, etc.

3.5. Locations immobilières

- **Accessibilité et mobilité douce** : Lors de la signature ou du renouvellement des baux, la proximité des transports en commun et des infrastructures favorisant la mobilité douce (vélos, trottinettes électriques) a été privilégiée.
- **Engagement** : ABC arbitrage s'efforce de réduire ses consommations d'électricité, d'eau, etc. et participe à la réflexion pour améliorer les performances environnementales des locaux que l'entreprise occupe. Elle suit avec attention les évolutions en la matière et relaie les initiatives du bailleur auprès de ses collaborateurs.
- **Transparence des charges** : Une attention particulière est portée à la transparence des charges locatives, afin de s'assurer que celles-ci reflètent des pratiques responsables et équitables.

4. Mise en oeuvre et suivi

En publiant cette charte, ABC arbitrage affirme sa volonté de collaborer avec des partenaires partageant ces valeurs et contribuant à la mise en place de chaînes de valeur responsables. Le groupe se tient à disposition de ses partenaires commerciaux pour échanger sur ces questions.

Le Comité de direction est chargé de veiller au respect de ces engagements, de superviser leur mise en œuvre et de veiller à ce que tout manquement soit sanctionné. Chaque département doit veiller au respect de ces engagements dans ses pratiques et processus internes, en particulier les départements “services généraux” (SEG) et “systèmes d’information et technologie” (SID). Des formations peuvent être organisées si besoin.

ABC arbitrage reconnaît que l’amélioration continue est essentielle pour atteindre ses objectifs. Le groupe s’engage à réviser régulièrement cette charte et à travailler pour identifier des opportunités d’amélioration, renforcer ses pratiques et promouvoir des standards élevés dans ses chaînes d’approvisionnement.

5. Dispositif de lanceurs d’alertes

Un programme de signalement (*whistleblowing*) est mis à disposition pour permettre aux fournisseurs, clients, employés et tout autre partie prenante de signaler toute activité suspecte ou contraire aux principes fondamentaux ou à ceux énoncés de cette charte. Toute personne qui le juge nécessaire peut lancer une alerte via l’adresse mail lanceurdalerteabc@gmail.com ou par courrier, à l’adresse 18 Rue du 4 septembre, 75002 Paris. Une information de la bonne réception du signalement ainsi que du délai raisonnable et prévisible nécessaire quant à l’examen de sa recevabilité et des modalités pour les suites données au signalement lui sera apportée dans les meilleurs délais. Dans le cas d’un courrier anonyme, aucune confirmation de réception ou information sur les suites données ne pourra être transmise à l’émetteur. Les signalements font l’objet d’un traitement selon une procédure formalisée, garantissant leur analyse, leur suivi, ainsi que la mise en œuvre de mesures correctives ou disciplinaires appropriées en cas de manquement avéré. Tous les détails sont disponibles dans la procédure publique dédiée.